



## Communiqué des sections CGT de la DDFiP 92 sur le dispositif pandémie

Nous venons d'être informés que la DDFiP, sur sollicitation du préfet, demande aux chefs de service de désigner des agents de catégorie A à raison d'un tiers des effectifs de la catégorie et d'un cadre A minimum par service avant 17h ce jour mercredi 2 décembre.

Le cadre A devra assurer les fonctions d'adjoint au sein d'un centre de vaccination parmi 13 sur les 23 centres du département.

Suite à un premier échange téléphonique avec la direction, il apparaît qu'il est demandé à l'agent d'effectuer des vacations de quatre heures chacune par groupe de deux soit huit heures par jour. L'amplitude horaire est de 8h30 à 22h30 sur tous les jours de la semaine week-end compris.

Les heures effectuées en semaine après 16h30 et le week-end sont indemnisées à raison de 20€ bruts de l'heure. L'agent concerné est susceptible d'être sollicité à raison d'un ou plusieurs jours par semaine sur la période du jeudi 3 décembre jusqu'à la fin de la campagne de vaccination prévue en février-mars. Concernant les incidences sur les congés et les week-ends, la direction déclare manquer de visibilité et s'efforcer de concilier les différents impératifs ce qui dépendra du nombre d'agents inscrits dans le dispositif.

Ces dispositions, décidées sans aucune concertation, désorganisent nos services dans une période de fin d'année chargée. Elles contredisent toutes les règles statutaires et n'apportent aucun élément de nature à assurer le bon déroulement de la campagne de vaccination et à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Les sections CGT de la DDFiP ont demandé une audience à la direction demain jeudi 3 décembre.

mercredi 2 décembre 2009